

Projet de délibération du 21 novembre 2012 de MM. Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Christo Ivanov, Jacques Pagan, Pascal Rubeli et Olivier Tauxe: «Pour une exhortation avant chaque séance plénière du Conseil municipal».

(renvoyé à la commission du règlement par le
Conseil municipal lors de la séance du 19 mars 2014)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- que, lors de chacune de ses séances plénières, le Conseil municipal doit traiter une centaine d'objets;
- que trop souvent il ne parvient à traiter qu'un ou deux des objets figurant à son ordre du jour, reportant ainsi parfois jusqu'à une dizaine de fois des objets à traiter;
- que les conseillers municipaux ont été élus par les citoyens de la Ville de Genève pour défendre leurs intérêts;
- que ce sont ces mêmes citoyens qui financent les séances plénières du Conseil municipal, chaque séance plénière coûtant 25 201 francs en jetons de présence et repas¹, soit 680 427 francs pour l'année 2012, qui compte 27 séances²;
- que l'article 13 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève prévoit que le président du Grand Conseil ouvre chaque séance plénière en prononçant l'exhortation suivante:

«Mesdames et Messieurs les députés,
»Prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la patrie qui nous a confié ses destinées»,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05 – LAC);

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Le Conseil administratif est chargé d'introduire dans le règlement du Conseil municipal un article imposant qu'à l'ouverture de chaque séance plénière du Conseil municipal soit prononcée une exhortation rappelant aux conseillers municipaux leur devoir de remplir consciencieusement leur mandat dans l'intérêt des citoyens qui les ont élus.

¹ PA-128 du 17 mai 2011: «Jetons de présence et indemnités 2011-2015»

² <https://www.ville-geneve.ch/conseil-municipal/seances-plenieres/>